



EXTRAIT DE PÉTITION **(Article 64 du Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 348 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens du Québec, principalement de la grande région d'Oka.

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE dans près d'une centaine de villes, des populations n'ont pas accès aux services ambulanciers dans les mêmes délais qu'à Montréal, à Sherbrooke, Trois-Rivières ou à Québec;

ATTENDU QUE plutôt que d'attendre dans leur véhicule d'urgence, des paramédics sont maintenus en faction à la maison, 24 heures sur 24, pour des périodes allant de cinq à sept jours consécutifs;

ATTENDU QUE par conséquent, ils doivent d'abord se rendre à l'ambulance avant d'intervenir et que cette situation est totalement inadmissible;

ATTENDU QUE seule la transformation des horaires de faction en horaires réguliers peut permettre de réduire substantiellement les temps de réponse.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, appuyons les ambulanciers paramédics dans leurs revendications et demandons aux autorités gouvernementales de tout mettre en œuvre pour réduire les délais d'intervention en transformant les horaires de faction en horaires réguliers.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Denise Beaudoin, Mirabel

17 novembre 2009
Date